



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230414_003

SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à 18h39, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	08 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	32

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

MOREL Harry Claude représenté(e) par MUSSARD Harry
MOREL Manuela représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
GEORGET Marilynne représenté(e) par CADET Maria
K/BIDI Emeline représenté(e) par LANDRY Christian
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame COLLET Vanessa, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2023_Budget principal

Le Président de séance expose :

Le budget primitif 2023 est le deuxième budget présenté dans la nomenclature comptable M57 et qui a amené un changement notable sur la nomenclature des comptes par nature, notamment en investissement.

Les orientations budgétaires 2023 ont été débattues lors de notre dernière séance du conseil municipal.

A l'occasion de ce débat, nous avons rappelé notre souhait de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.

Nous avons pu également évoquer le plafond de dépenses de fonctionnement qui pourrait s'appliquer à notre budget en 2023 et qui est prévu dans le Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Bien que ce projet de loi ne soit pas encore adopté à ce jour, nous devons en tenir compte dans le budget présenté aujourd'hui, d'autant plus que des sanctions sont prévues pour les administrations locales qui dépasseraient le plafond.

Le budget primitif qui vous est présenté est donc un budget sous contrainte forte notamment en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'équilibre au total à 79 490 000 € :

- dont 55 668 500 € en fonctionnement,
- et 23 821 500 € en investissement.

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 55 668 500 €.

A / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- 53 238 500 € en recettes réelles,
- 2 430 000 € en recettes d'ordre.

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles sont celles qui sont effectivement encaissées par le comptable public et qui permettent à la collectivité de fonctionner au quotidien.

Le budget primitif 2023 prévoit une hausse des recettes de fonctionnement, sans augmentation des taux de fiscalité directe. Comme chaque année, il conviendra de suivre l'évolution des encaissements des recettes pouvant présenter un risque de recouvrement, notamment l'Octroi de mer et la taxe sur les carburants.

Les principales recettes et leur évolution de budget primitif à budget primitif sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Libellé recettes	BP 2022	BP 2023
Octroi de mer	15 168 000	16 000 000
Taxe sur les carburants	4 500 000	4 530 000
Impôts directs locaux	15 500 000	17 000 000
Dotation Globale de Fonctionnement	8 540 000	8 850 000
Recettes emplois aidés	1 650 000	912 000
Produits des services, du domaine...	855 000	941 500

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent par chapitre :

- du produit des services du domaine (chapitre 70) évalué à 941 500 €. Il comprend notamment la participation des familles aux frais de restauration scolaire pour 700 000 € ;
- des impôts et taxes (chapitre 73) pour un montant de 39 338 000 €, dont principalement 17 000 000 € pour le produit de la fiscalité directe locale (hors compensations). Le produit de la taxe sur les carburants est estimé à 4 530 000 €. S'agissant de l'octroi de mer, la recette inscrite est de 16 000 000 €.
- des dotations et participations (chapitre 74) d'un montant de 12 524 000 €. Il est prévu notamment un montant de DGF de 9 200 000 € en 2023. Les recettes d'emplois aidés sont évaluées à 912 000 € .
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) à hauteur de 210 000 €.
- des atténuations de charge (chapitre 013) à hauteur de 225 000 € .

2. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre sont des transferts à l'intérieur du budget ne donnant lieu à aucun encaissement. Il s'agit pour 2022 :

- des recettes pour travaux en régie pour un montant de 2 000 000 €,
- de l'amortissement des subventions d'équipement transférables : 330 000 €,
- de la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées : 100 000 €.

B / Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

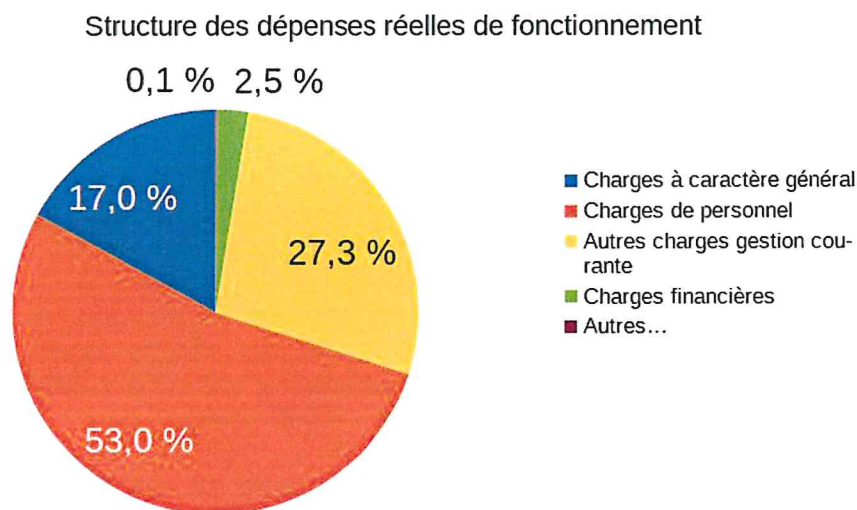
- 49 559 000 € pour les dépenses réelles,
- 6 109 500 € pour les dépenses d'ordre.

1) Les dépenses réelles

Les dépenses réelles sont celles qui donnent lieu à des paiements chez le comptable public.

Elles se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les principales autres dépenses sont les charges à caractère général, les participations et subventions ainsi que les intérêts de la dette.

La structure des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le graphique ci-dessous :



Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse (BP 2022 à BP 2023).

Elles se décomposent :

- des dépenses de personnel (chapitre 012) qui représentent le poste le plus important pour un montant de 26 284 000 €,
- des charges à caractère général (chapitre 011), c'est-à-dire l'ensemble des fournitures et prestations nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune. Elles sont évaluées à 8 429 000 €,
- des autres charges de gestion (chapitre 65), qui s'élèvent à 13 541 000 € et comprenant les subventions à la Caisse des écoles, au CCAS et aux associations notamment,
- des frais financiers (chapitre 66) pour un montant de 1 250 000 €,
- des charges spécifiques (chapitre 67) pour un montant de 5 000 €, des provisions (chapitre 68) pour 20 000 € et enfin des atténuation de produits (chapitre 014) pour 30 000 €.

2) Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre correspondent à des mouvements à l'intérieur du budget ne faisant l'objet d'aucun décaissement. Il s'agit principalement des dotations aux amortissements pour 3 500 000 € et du virement à la section d'investissement qui atteint 2 609 500 €.

II / La section d'Investissement

Les principales dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipement et qui donnent lieu à un investissement sur le territoire. Elles sont évaluées à 13 775 500 €, et comprennent :

- les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour un montant de 1 666 800 € ;
- les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour un montant de 52 000 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21) pour un montant de 4 705 700 € ;
- et enfin les immobilisations en cours (chapitre 23) pour un montant de 7 351 000 €.

A ces dépenses d'équipement, il faut ajouter le montant des travaux réalisés en régie pour un montant prévisionnel de 2 000 000 €.

A / Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

◦ remboursement du capital de la dette	4 100 000 €
◦ dépenses d'équipement**	13 775 500 €
◦ autres dépenses d'investissement	1 016 000 €
◦ dépenses d'ordre***	4 930 000 €

Dépenses d'équipement** : comprennent les études, les travaux, les acquisitions d'immobilisations ainsi que les subventions d'équipement versées.

Dépenses d'ordre*** : comprennent les travaux neufs en régie, l'amortissement des subventions d'équipement transférables ainsi que les crédits nécessaires aux remboursements d'avance sur les marchés.

B / Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se décomposent de la façon suivante :

◦ ressources propres*	2 139 000 €
◦ virement de la section de fonctionnement.....	2 609 500 €
◦ subventions.....	5 958 000 €
◦ emprunts.....	5 950 000 €
◦ recettes d'ordre**	6 000 000 €
◦ produits de cessions.....	750 000 €
◦ autres	415 000 €

Ressources propres* : comprennent le produit du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, le produit de la Taxe locale d'équipement et le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi.

Recettes d'ordre** : comprennent les dotations aux amortissements ainsi que les crédits nécessaires aux remboursements d'avance sur les marchés.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Vu la proposition du Maire à l'assemblée de procéder au vote global du budget primitif – budget principal - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Vu l'approbation de l'assemblée délibérante à l'unanimité des suffrages exprimés pour un vote global du budget primitif – budget principal - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour – 1 Abstention : M. LEBON Louis Jeannot)**

Article 1^{er}.- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 – budget principal par section comme suit.

Section de Fonctionnement

CHAP	LIBELLE	MONTANT	CHAP	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	8 429 000,00	013	Atténuation de charges	225 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 284 000,00	70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	941 500,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 528 000,00
65	Autres charges de gestion courante	13 541 000,00	731	Fiscalité locale	17 810 000,00
66	Charges financières	1 250 000,00	74	Dotations et participations	12 524 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	75	Autres produits de gestion	210 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations.....	20 000,00			
TOTAL DES DEPENSES REELES		49 559 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES		53 238 500,00
023	Virement à la section d'investissement	2 609 500,00			
042	Opération de transfert entre section	3 500 000,00	042	Opération de transfert entre section	2 430 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 109 500,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 430 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 668 500,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		55 668 500,00



Section d'Investissement

CHAP	LIBELLE	MONTANT	CHAP	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	1 666 800,00	13	Subventions d'investissement reçues	5 958 000,00
204	Subventions d'équipement versées	52 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	5 950 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 705 700,00	23	Immobilisations en cours	100 000,00
23	Immobilisations en cours	7 351 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 139 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		27	Autres immobilisations financières	0,00
13	Subvention d'Investissement reçues	20 000,00	024	Produits de cessions	750 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100 000,00	45	Opération pour compte de tiers	315 000,00
27	Autres Immobilisations financières	681 000,00			
45	Opération pour compte de tiers	315 000,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		18 891 500,00	TOTAL DES DEPENSES REELLES		15 212 000,00
040	Opérations de transfert entre section	2 430 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 609 500,00
041	Opérations patrimoniales	2 500 000,00	040	Opérations de transfert entre section	3 500 000,00
			041	Opérations patrimoniales	2 500 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 930 000,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 609 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 821 500,00	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 821 500,00

Article 2.- D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée Lucette COURTOIS	La secrétaire de séance Vanessa COLLET
	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 24 avril 2023
Et publication ou notification le : 24 avril 2023
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 24 avril 2023